



Partenaire



Adhérer au GDSA62 c'est devenir un acteur du sanitaire apicole de son département. La lutte contre les maladies et les prédateurs de nos abeilles ne peut se concevoir que collectivement. Apiculteurs du 62 "Venez tous nous rejoindre, votre place est au GDSA62"

Memo 2024

Nombre de ruches déclarées=

Adhésions =

Revues =

Assurances =

Médicaments :

Une facture, sera adressée automatiquement par mail aux adhérents qui ont donné leur adresse Email.



Attention en raison de dégâts causés par les récentes intempéries, la ville de LUMBRES n'est plus en mesure de nous accueillir comme prévu pour l'AG 2024

C'est La Mairie de LIBERCOURT qui nous fera l'honneur de nous accueillir

Samedi 20 Janvier 2024 à 14 h 00

Salle Léon Delfosse Rue Cyprien Quinet, 62820 Libercourt (côté mairie).



Ordre du jour (sous réserve) :

- Accueil des personnalités et des adhérents
- Rapport des activités, Bilan financier 2023
- Élections et remplacement du **tiers sortant*** et des **vérificateurs** aux comptes *
- Rappel de quelques **bonnes pratiques** sanitaires. Schéma 2024 de lutte contre Varroas et usage sanitaire du cadre à mâles **Xavier MAREK**
- Intervention **DDPP62**. Actualités sanitaires apicoles **Dr Veto Éric FAUQUEMBERGUE**
- **OVVT Hauts de France** (organisme vétérinaire à vocation technique) Déploiement de **OMAA** en région Hauts de France " Un formidable outil au service de l'abeille des apiculteurs et de la recherche " **Dr Veto Claude JOLY**
- Echanges avec les adhérents

Un verre de l'amitié clôturera l'AG

Un registre d'élevage et le livret du primo accédant seront remis aux adhérents présents à l'AG.

*Les candidatures sont à adresser à **Xavier MAREK** xavierstanislav@gmail.com

LE MOT DU PRESIDENT

Chers Amis, Apicultrices, Apiculteurs

2023 s'achève avec son lot d'événements marquants. Dans le registre des bonnes nouvelles j'ai plaisir à partager avec vous l'arrivée en région Hauts de France de OMAA. Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des Abeilles. C'est une vraie chance pour les abeilles et les apiculteurs de notre région de disposer d'un observatoire capable de surveiller, investiguer, et proposer des conclusions face aux troubles des abeilles.

Samedi 20 janvier 2024 à Libercourt lors de l'AG le Dr Vétérinaire Claude Joly nous présentera OMAA, les conditions pour déclencher une intervention et l'espoir d'éliminer des troubles jusque-là inexplicables. Dès à présent devant des mortalités ou des affaiblissements chacun doit avoir le réflexe **03 62 02 08 02**. En 2023 toujours et encore du Frelon Asiatique pour compliquer la vie des abeilles et de l'apiculteur. De nombreux apiculteurs et des structures apicoles tentent de réagir avec des moyens divers. D'expérience la lutte contre une espèce envahissante n'est efficace que si elle est coordonnée, massive et durable dans le temps. Le GDSA62 est impliqué au niveau régional et départemental dans la mise en place d'un plan de lutte structuré, efficace et le plus sélectif. Les prochains travaux devraient permettre de présenter dès 2024 un plan de lutte adapté. **N'oublions pas Varroas**. Désormais la lutte se conçoit sur toute une année apicole. Une stratégie basée sur la surveillance du parasitisme et accompagnée d'actions techniques et médicamenteuses doit être mise en place. Lors de l'AG nous présenterons le piégeage des varroas dans des cadres à mâles. Cette année nos TSA en même temps que vos commandes d'acaricides vous remettront 2 cadres à mâles. Les commandes de médicaments seront à retirer auprès du TSA de secteur qui vous contactera. Pour faciliter la gestion des médicaments, revues et assurances, renvoyez sans tarder vos adhésions et commandes. Je vous attends nombreux à l'AG du 20 janvier 2024.

Bonne et heureuse Nouvelle année apicole à tous, et Joyeuses fêtes de fin d'année
Xavier Marek Président du GDSA62

INFORMATIONS EVENEMENTS

Anticipez vos commandes de médicaments dès maintenant. Passé le 31 mars, les prix seront majorés des frais de transport et d'une surtaxe pour commande individuelle.

La déclaration des ruchers doit se faire chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Voici le lien internet : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Constater une mortalité un affaiblissement dans son rucher ne suffit pas ! Il faut toujours essayer d'en connaître la ou les causes. Le GDSA62 et ses TSA sont là pour vous aider à comprendre. Désormais OMAA Hts de France avec son guichet unique **03 62 0208 02** peut déployer les moyens adaptés et investiguer les problèmes.

Lanières usagées voire périmées : par souci de préserver l'environnement ne jetez pas vos lanières dans la nature. Remettez-les à vos TSA. Elles seront regroupées en vue d'une destruction en centre spécialisé.

Notre PSE exige la visite des ruchers par les Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA). Faites-leur un bon accueil et présentez votre registre sanitaire d'élevage tenu à jour.

Le GDSA62 avec son Vété Conseil, ses TSA, est à l'écoute de vos problèmes sanitaires. N'hésitez pas à le contacter. **Contacts GSA62**

-Denis DETRIEVIÈRE tél : 03 21 73 12 48

Mail : denis.detriviere@gmail.com (secrétaire)

-Xavier MAREK (infos et conseils)

Tél : 06 37 42 55 20

Mail : xavierstanistas@gmail.com

Usage des médicaments : Suivre strictement les consignes données avec l'ordonnance qui accompagne vos commandes

Apivar : lanières d'Amitraz, étui de 10. Une seule application par an après la récolte. 2 lanières par ruche 10 cadres ou 1 par ruche 5 cadres. Laisser 12 semaines ; Pas autorisé en A Bio. Comptage varroas 15j après retrait et traitement d'hiver à l'Ao si besoin

FormicPro : étui de 2 bandes d'ac formique, boîte de 4 ou 20, après la récolte avec conditions de t° > à 10° mais < 29°, ruche assez peuplée+ provisions. 2 bandes à poser sur les cadres, ouvrir l'entrée et mettre le tiroir, laisser 7j, à renouveler 1 mois après si besoin. Autorisé en A Bio. Comptage varroas et traitement d'hiver à l'Ao si besoin.

ApilifeVar : étui de 2 plaquettes de thymol + huiles essentielles, après la récolte si t° > 15° mais < 30°, 1 plaquette cassée en 4 tous les 8j à renouveler 3 fois dans une chambre d'évaporation. Autorisé en A Bio. Comptage varroas et traitement d'hiver à l'Ao si besoin

Apibioxal : sachet 35gr, 175 gr ou 350gr d'Acide Oxalique (Ao). Dissoudre dans un sirop. Verser 5 ml de la solution à t° 25-35° par inter cadre occupé en l'absence de couvain (rupture de ponte artificielle, ou en hiver). Autorisé en A Bio

Varrowed : flacon 555 ml d'une solution d'Ao et d'acide formique. Toute la saison, avec ou sans couvain. Calculer la quantité à verser entre les cadres (t° de la solution 25-35°) selon la force de la colonie (cf notice). Répéter l'application selon résultats comptage fait au 6ème j. Autorisé en A Bio

Apistan : sachet de 10 lanières de Tau fluvalinate. Une seule application par an après la récolte. 2 lanières par ruche 10 cadres ou 1 par ruche 5 cadres. Laisser 8 semaines ; Pas autorisé en A Bio. Comptage varroas 15j après retrait et traitement d'hiver à l'Ao si besoin. Attendre 3ans entre 2 utilisations d'Apistan

BON Adhésion et Commande 2024

Adhésion 2024

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP _____ Ville _____

Téléphone : _____

Email : _____

Apiculteur=NAPI : _____

Nombre de ruches déclarées pour 2024 : _____

Cotisations GDSA/FNOSAD/FROSAD	Reeves apicoles de votre choix
Cotisation forfaitaire fixe = 16€	La Santé de l'abeille : 20.00 € <input type="checkbox"/>
+ 0.40€ x par nombre de ruches jusqu'à 50 ruches	Abeille de France : 33,00€ <input type="checkbox"/>
0.40	Cari : 50.00€ <input type="checkbox"/>
x.....=..... €	Abeilles et fleurs : 31.00€ <input type="checkbox"/>
Total Cotisation :	Total Reeves :
16 + =€€
Assurances : la nouvelle réglementation n'autorise plus les GDSA à percevoir des cotisations d'assurances ruches. Si vous désirez assurer vos ruches à GROUPAMA cocher la case <input type="checkbox"/>	
Groupama vous adressera une proposition de contrat	
TOTAL A : COTISATION + REVUES:	
..... + Montant à payer = €	


**Médicaments : Pour l'accès aux médicaments il faut
(Adhérer au PSE et compléter le verso)**

Désignation	Unité	PUTTC	quantité	montant
APIBIOXAL	Sachet 35gr 10 ruches	28.00€		
APIBIOXAL	Sachet 175gr 50 ruches	87.00€		
APIBIOXAL	Sachet 350gr 100 ruches	150.00 €		
APIVAR	Etui de 10 plaquettes 5 ruches	25.50€		
APISTAN	Etui de 10 bandes 5 ruches	28.50€		
APILIFE VAR	Etui de 2 plaquettes 2 étuis/ruch	5.00€		
FORMIC PRO	Boite de 4 bandes 2 ruches	32.00€		
FORMIC PRO	Boite de 20 bandes 10 ruches	108.00 €		
VARROMED	Flacon 550ml	26.50€		
				Total B

Pour recevoir une facture certifiée, cocher la case

Total A	
Total B	
Total général A+B €

Renvoyez le bon de commande avec le règlement

Au plus tard pour le 31 mars 2024 à :

Mr : Denis DETRIVIERE 6 rue Louis Caron
62860 Oisy-le-Verger

Cocher la case correspondant au paiement

 Par chèque à l'ordre du GDSA62 Par virement bancaire indiquer svp le motif
(RIB du GDSA 62 fourni)



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU 62

GDSA62 PSE PH 62-7671

Bon de Commande de Médicaments Prophylactiques vis-à-vis de VARROA pour 2024 à retourner au secrétariat avec votre adhésion et le règlement.
Merci de remplir correctement et lisiblement chaque rubrique.

Nom : Prénom :

Adresse postale : Téléphone :

Email :@.....

N° d'apiculteur (**INDISPENSABLE**) :

Nombre de ruches déclarées pour 2024 :

Commande : **tarifs majorés du coût du transport et surcoût pour commande non groupée après le 31 mars**

Désignation	Unité	Quantité
APIBIOXAL	Sachet 35 gr (10 ruches)	
APIBIOXAL	Sachet 175 gr (50 ruches)	
APIBIOXAL	Sachet 350 gr (100 ruches)	
APIVAR	Étui de 10 lanières (5 ruches)	
APISTAN	Boite de 10 lanières (5 ruches)	
APILIFE VAR	Etui de 2 plaquettes(2étuis/ruche)	
FORMIC PRO	Boite de 4 bandes (2 ruches)	
FORMIC PRO	Boite de 20 bandes (10ruches)	
VARROMED	Bouteille 555 ml	

Montant à régler avec votre commande. Aucune commande de médicaments ne sera acceptée sans la signature d'adhésion au PSE et sans avoir adhéré au préalable au GDSA62

ATTENTION pour la LIVRAISON

La commande sera remise en mains propres par le TSA proche de votre secteur géographique. C'est l'occasion de faire sa connaissance et de pouvoir échanger sur les problèmes sanitaires de nos ruchers. Il vous contactera dès le mois de juin

En cas d'urgence, et lorsque la situation sanitaire du rucher l'exige vous pouvez contacter à tout moment
 Xavier Marek Président GSA62 **06 37 42 55 20**

Je reconnais adhérer au PSE du GDSA 62, je m'engage à suivre les préconisations et stratégies proposées, et accepte une visite PSE dans les 5 ans.

Date et signature de l'adhérent (obligatoire).....

GDSA 62, PSE PH 62-7671 ; Siret : 535 245 633 00016

Xavier Marek, 372 rue Pasteur
 62110 Hénin Beaumont



Pas-de-Calais
Mon Département